

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
DE SORGUES
84700

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2023

OBJET

Décision modificative n°3
Au budget 2023 de la
Résidence Autonomie
Le Ronquet

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre, le Conseil
d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit
par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Thierry Lagneau, Président du CCAS.

Del-2023-novembre-034
N-7.1.1

PRESENTS: T. Lagneau, C. Cambre, P. Coertsee,
J.-F. Laporte, E. Roca, G. Julliana, L. Armand,
H. Croy, O. Vincent, H.-J. Estin, C. Roche.

POUVOIR(S): S. Lagneau, A. Marie, D. Attuel.

EXCUSE(S): S. Ferraro, H. Trinquet.

ABSENT(S): E. Arrigoni.

SECRETAIRE DE SEANCE: L. Ludwig.

Des crédits supplémentaires non prévus lors du budget de la résidence autonomie peuvent être ouverts soit par des recettes nouvelles, soit par une diminution des crédits disponibles sur d'autres comptes.

Le détail des écritures comptables est joint ci-dessous. Il permettra :

- l'augmentation de 5 000 € des dépenses de personnel afin de clôturer l'exercice 2023 avec notamment les dépenses liées aux paies de décembre.
- l'augmentation de 7 000 € des dépenses du chapitre des charges afférentes à la structure pour permettre notamment la prise en compte des dernières dépenses d'entretiens et de réparations.

Ces augmentations sont équilibrées par l'ajustement des recettes liées aux remboursements sur rémunération du personnel et à la vente des repas.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
	Section Exploitation				
	Recettes				
6419	Remboursements sur rémunération du personnel				2 000,00
706	Prestations de service				10 000,00
	Dépenses				
64131	Rémunération non titulaire		5 000,00		
61528	Autres entretiens et réparations		5 000,00		
678	Autres charges exceptionnelles		2 000,00		
	Totaux	-	12 000,00	-	12 000,00
	Totaux dépenses/recettes		12 000,00		12 000,00
	Total section d'exploitation			-	
	Section Investissement				
	Recettes				
	Dépenses				
	Totaux	-	-	-	-
	Totaux dépenses/recettes		-		-
	Total section d'investissement			-	

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22 ;

Vu le budget prévisionnel de la Résidence Autonomie Le Ronquet voté le 19 octobre 2022 et les décisions modificatives des 27 juin et 17 octobre 2023 ;

Sur le rapport présenté par le Président Thierry LAGNEAU,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget de la Résidence Autonomie voté le 19 octobre 2022 ci-dessus.

Adopté à : *L'unanimité*

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du :

Publié le 01/12/2023.

Le Président,

Thierry Lagneau



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.